



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
30.11.2006
Date de la convocation des conseillers :
30.11.2006
point de l'ordre du jour no:
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 décembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Hildgen, Knaff, Zwally, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2006

Vu le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2006 au montant de € 1.899.546,80 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e
à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2006 au montant de € 1.899.546,80 .

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08/12/2006.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,